



Assurances construction
l'expertise d'un groupe

2, avenue Jeanne
92600 Asnières sur Seine
Tél. : 01.42.85.33.33 - Fax : 01.42.85.33.43
e-mail : info@rcb.fr

**Formulaire de déclaration de risque 2016
Protocole TRC/RC Maître d'ouvrage - DO/CNR
(réservé aux syndicats et administrateurs de biens professionnels)**

Souscripteur
---------------------	-------------------------

Adresse complète de l'opération de construction
--	-------------------------

Description des travaux		
Intervention sur structure porteuse :	OUI NON	Reprise en sous œuvre :	OUI NON
Surélévation :	OUI NON	Renforcement des fondations :	OUI NON
Extension :	OUI NON	Création de sous-sols :	OUI NON
Création de planchers intermédiaires :	OUI NON		

Période de réalisation	Date prévue de commencement des travaux	Date prévue d'achèvement des travaux
-------------------------------	--	---

Coût de l'opération TTC (travaux et honoraires)
--	-------

Coût opération jusqu'à 50.000 € Prime forfaitaire TTC 1.790,00 €	Coût opération de 50.001 à 150.000 € Prime forfaitaire TTC 2.285,00 €	Coût opération de 150.001 à 300.000 € Taux TTC 2,20 %	Coût opération de 300.001 à 1.100.000 € Taux TTC 2,05 %
--	---	---	---

D'où une prime TTC de

+ Frais de dossier 50,00 €

Soit un total TTC de

(Chèque à l'ordre de GROUPE RCB – 2 avenue Jeanne – 92600 ASNIERES SUR SEINE)

Fait à	Le
Signature et cachet	
Cette demande vaut mandat pour la mise en place du contrat	



Merci de compléter le tableau des intervenants et de joindre à votre déclaration les documents qui y sont réclamés.

Intervenants à l'opération de construction

Maîtrise d'œuvre :

Maîtrise d'œuvre complète obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 100.000 € ou à compter de 50.000 € en cas de travaux sur existants comportant une intervention sur la structure porteuse

NB : Pas de recours à maîtrise d'œuvre si un seul intervenant.

Mission	Nom	Honoraires TTC

Contrôleur technique :

Contrôle technique avec mission L + LE obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 100.000 € en cas de travaux comportant une intervention sur la structure porteuse (suppression ou modification d'éléments porteurs, créations de sous-sols, création de planchers intermédiaires, reprise en sous-œuvre...)

BET :

BET Structures obligatoire en cas de travaux de reprises en sous-œuvre, de renforcement de fondations, de création de sous-sols

Mission	Nom	Honoraires TTC

Entreprises :

Nom	Sous-traitant OUI - NON	Nature des travaux	Montant du marché TTC

Joindre impérativement copie de la convention ou du devis descriptif des travaux et les attestations RC et Décennale de chaque intervenant.